

Fiche technique

SNBS 2.1 BÂTIMENT ET L'AGENDA 2030



L'AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Se fixer des objectifs permet de mieux orienter ses choix. Ceci est valable aussi bien pour les particuliers que pour la communauté internationale. Fin septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. Celui-ci est constitué de 17 Objectifs de développement durable (ODD) ou «Sustainable Development Goals» (SDG) en anglais, qui représentent une base exhaustive pour un développement orienté vers l'avenir dans le monde entier. À la question de savoir s'ils sont judicieux, on peut citer Sir Winston Churchill, qui disait au sortir de la 2^e Guerre mondiale: «L'ONU n'a pas été créée pour emmener l'humanité au paradis, mais pour la sauver de l'enfer.» Lorsqu'il s'agit de sauvegarder

notre planète, cette parabole peut sembler certes quelque peu exagérée, elle mais reste tout de même pertinente.

La Suisse a également adopté l'Agenda 2030 et l'utilise comme cadre de référence pour orienter sa politique nationale et internationale. La Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral, révisée tous les quatre ans, se base notamment sur ce document. Et le Standard Construction durable Suisse SNBS Bâtiment est lui aussi issu de cette stratégie. Il est structuré de façon similaire aux ODD et représente très bien, sous forme d'indicateurs, les contenus importants pour le secteur de la construction. Il fournit ainsi aux spécialistes du bâtiment une interprétation de l'Agenda 2030 applicable au quotidien.

Les organisations qui accordent leurs principes directeurs et leur stratégie sur le SNBS Bâtiment sont ainsi sur la bonne voie pour mettre en oeuvre l'Agenda 2030. Celles et ceux qui construisent selon le SNBS Bâtiment appréhendent le futur et fournissent une contribution importante pour le développement durable. Formulé différemment, selon l'allégorie de Churchill: «Construire selon le SNBS Bâtiment ne mène peut-être pas directement au ciel, mais au moins vers le haut».

Au Sujet du SNBS Bâtiment

Le Standard Construction Durable Suisse SNBS 2.1 Bâtiment est le standard de construction suisse qui rend compte de la durabilité des bâtiments. Il intègre des instruments et aides existants tels que la recommandation SIA 112/1. Le SNBS s'aligne sur les phases du modèle de prestations de la SIA et permet de certifier les bâtiments avec les affectations suivantes: administration, habitation et formation, ceci pour les nouvelles constructions et les rénovations. Les utilisations mixtes avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée sont possibles dans les bâtiments d'habitation et d'administration. www.snbs-batiment.ch

Éditeur



Réseau Construction durable Suisse NNBS


+41 43 466 55 86 | info@nnbs.ch | www.nnbs.ch

Partenaires de publication



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE

		Target	Indicateurs correspondants	
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	3.9	107.2	Rayonnements ionisants et non ionisants
			204.1	Géologie et sites contaminés
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.	6.5	306.2	Infiltration et rétention
		6.6		
7 ENERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.	7.2	301.2	Besoins d'énergie de l'exploitation
		7.3	301.1–3	Besoins d'énergie de la construction, de l'exploitation, de la mobilité
			304.1	Mise en service systématique
			304.2	Monitoring énergétique
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	8.4	202.1	Mode et éléments de construction, substance bâtie
			303.2	Préservation et disponibilité des ressources
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	9.1	205.2	Accès et infrastructures de transport
			305.1	Concept de mobilité
		9.4	301.1	Besoins d'énergie de la construction
			301.2	Besoins d'énergie de l'exploitation
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	10.2	102.2	Participation
			103.3	Construction sans obstacles



		Target	Indicateurs correspondants	
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	11.2	205.1/2	Accessibilité / Accès et infrastructures de transport
		11.3	305.1	Concept de mobilité
			102.1	Urbanisme et architecture
			102.2	Participation
			103.1	Densité d'occupation
			103.3	Construction sans obstacles
			307.1	Densification des constructions
			102.1	Urbanisme et architecture
			204.2	Dangers naturels et sécurité sismique
11.4	304.3	Élimination des déchets et conditions d'accès pour l'évacuation		
11.5	104.1/2	Offres d'espaces semi-publics		
11.6	205.1	Accessibilité		
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	Établir des modes de consommation et de production durables.	12.2	303.2	Préservation et disponibilité des ressources
		12.4	303.1	Chantier
			303.3	Substances déterminantes pour l'environnement, l'élimination et la santé
			304.3	Élimination des déchets et conditions d'accès pour l'évacuation
		12.5	202.1	Mode et éléments de construction, substance bâtie
		12.7	208.1	Création de valeur régionale
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	13.1	108.1	Protection thermique en été
		13.2	306.1	Flore et faune
15 VIE TERRESTRE 	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	13.2	302.1-3	Émissions de gaz à effet de serre de la construction, de l'exploitation, de la mobilité
		15.2	303.2	Préservation et disponibilité des ressources
		15.5	306.1	Flore et faune
		15.8	306.1	Flore et faune